

jeudi 15 septembre 2005

**COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2005**

Le gouvernement, réuni le 15 septembre 2005, a examiné un ordre du jour relativement court, l'examen d'un projet de loi du pays et d'un projet de délibération ayant été différés.

Exonération de TGI pour 14 entreprises

Le gouvernement a accordé et renouvelé l'exonération de la Taxe Générale à l'importation (TGI) à 14 entreprises locales concernant les matières premières et les emballages qu'elles importent dans le cadre de leurs activités de transformation. Ces entreprises sont les suivantes :

Agréments accordés (7)

SARL NORD OSSATURES : fabrication d'ossatures en bois.

SARL SOPI : fabrication de maisons en bois - ossature métallique.

SARL UF 2C : fabrication de sandales de plage.

SA PC EXPERT : assemblage et montage d'ordinateurs.

SARL ALUVAL : menuiserie aluminium.

SAS LA GARONNE NORD ALUMINIUM CENTER : menuiserie aluminium.

SARL ALUMINIUM ET TECHNIQUE (ALTECH) : menuiserie aluminium.

Agréments renouvelés (7)

SARL JAFFA II : menuiserie aluminium.

SARL CADR'IN : encadrement de tableaux.

SAS ENDEL ENTREPOSE MONTALEV : construction dans le secteur industriel.

SARL IMPRIMERIE DE OUEMO : imprimerie "offset".

SARL ARDIMANNI ET BENEDETI (ARBE) : fabrication de ferrailage pour la construction de bâtiments divers.

SARL MAISON DU RADIATEUR : fabrication de radiateurs automobiles.

SARL CHOCOLATS MORAND : fabrication de produits alimentaires à base de cacao.

Lignes électriques à Koumac

Dans le cadre de la distribution publique de l'énergie électrique par EEC sur la commune de Koumac, le gouvernement a pris un arrêté autorisant le passage de lignes électriques sur une parcelle du domaine privé de la Nouvelle-Calédonie situé à Paagoumène.

Nouveau comité de direction du fonds de développement des élevages ovin, caprin et de cervidés

Le gouvernement a désigné comme représentants des éleveurs au comité de direction du fonds de développement des élevages ovin, caprin et de cervidés en Nouvelle-Calédonie (FDEOCC), pour une durée de trois ans à compter de la publication au journal officiel du présent arrêté. Il s'agit de :

Pour l'Unité néo-calédonienne de promotion et de sélection des races animales ovines et caprines (UPRA-OC) :

- M. Daniel GUEPY
- M. René OREZZOLI
- M. Steven BLOMME

Pour l'Etablissement de l'Elevage de Cervidés de Nouvelle-Calédonie (EDEC) :

- M. Philippe ROLLAND
- M. Jean-Yves OLLIVAUD
- M. Roger GALLIOT

Loterie et loto

Le gouvernement a autorisé l'organisation d'une loterie :

- APE de l'école John Higginson pour un montant de 100.000 CFP

Et un loto :

- APE de l'école de Tina pour un montant de 120.000 CFP

Divers

- Le gouvernement a désigné M. Alain ETCHEGARAY en qualité de membre du conseil d'administration de l'Etablissement Territorial de Formation Professionnelle des Adultes (E.F.T.P.A), représentant des employeurs, en remplacement de M. François DUVAL.
- Le gouvernement a pris un arrêté autorisant :
 - La résiliation du bail n°40 du 4 mars 1993 avec la succession de M. Marcel METZDORF portant sur le lot n°14, section Moindah (commune de Poya) d'une superficie de 264 hectares appartenant au domaine privé de la Nouvelle-Calédonie.
 - La location par bail d'une durée de 15 ans du même lot au profit de M. Claude METZDORF.
- Le gouvernement a approuvé la délibération modificative n°1 du budget 2005 de la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie, arrêté en recette à la somme de 40.900.000 CFP et en dépense à la somme de 20.600.000 CFP, ce qui laisse apparaître un résultat global excédentaire de 20.300.000 CFP que l'on retrouve au budget 2005 et qui abondera le fonds de roulement.
- Le gouvernement a procédé à la nomination de M. Xavier TALEM en qualité de Directeur de l'agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles (APICAN).